



## **CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE** **Séance du lundi 23 janvier 2017**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

### **Le lundi 23 janvier 2017 à 20 Heures 30 Minutes**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme GOMBERT, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Absents excusés** : Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. LEBECQ

**Absents** : M. DESCAMPS.

**A été élue secrétaire** : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 5 décembre 2016.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal du lundi 6 mars 2017.

### **I/ ENFOUISSEMENT.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUVIN et Monsieur LECOMTE pour les explications de l'étude faite par le cabinet STUR en vue des travaux d'enfouissement des lignes au niveau de la rue Georges Duhamel, du Château jusqu'à la zone artisanale (4<sup>ème</sup> tranche).

La phase de démarrage doit débiter par un appel d'offre.

Ces travaux concerneront la téléphonie, l'éclairage public et la basse tension.

Le montant de ces travaux estimé pour cette tranche s'élève à 109 351 € HT.

Il convient de prendre une délibération en vu du démarrage du projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le lancement du projet d'enfouissement des lignes au niveau de la rue Georges Duhamel.

### **II/ APPEL D'OFFRE EGLISE.**

Monsieur le Maire informe que nous avons réceptionné 4 candidatures d'architectes concernant la mise en concurrence pour l'étude et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'Eglise Saint-Clair. L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 13 décembre 2016.

Parmi ces 4 offres, 1 dossier est non recevable car incomplet et les 3 autres recevables. Après une étude approfondie de tous les critères et en collaboration avec Monsieur LAAGE (Assistant à maîtrise d'ouvrage), le candidat retenu est la société AEDIFICIO (81.67 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accepte l'attribution du marché à la société AEDIFICIO ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

### **III/ CESSION FERREIRA.**

Monsieur le Maire rappelle que suite au Conseil Municipal du 4 mai 2015, une proposition avait été faite à Monsieur et Madame FERREIRA pour l'acquisition d'une partie de la parcelle C 642 pour une superficie de 100 m<sup>2</sup> d'un montant de 12 000 €.

Suite à cette proposition, une promesse synallagmatique a été signée le 4 juin 2016.

Il convient dorénavant de signer l'acte de vente auprès du notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

### **IV/ CONVENTION FOYER RURAL.**

Monsieur le Maire explique que la commune et l'Association du Foyer rural ont souhaité d'un commun accord établir une convention afin de notifier par écrit les conditions de mise à disposition des locaux du foyer rural qui sont propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Association du Foyer rural.

### **V/ PLU.**

Monsieur le Maire explique que la Loi ALUR prévoit le transfert de la compétence PLU des communes aux intercommunalités si une délibération n'est pas prise pour s'y opposer.

Le conseil municipal estime qu'il est important pour l'avenir de notre commune de conserver cette compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Refuse le transfert de compétence, à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, en matière de PLU ;

Décide de conserver son PLU et ces documents d'urbanisme.

### **VI / QUESTIONS DIVERSES :**

- **Réunion publique zérophyto** : Samedi 4 mars 2017 à 10h00 en mairie, afin d'échanger avec les habitants sur les nouveaux gestes à adopter concernant l'entretien du village.
- **Bourse aux plantes - Maisons fleuries** : Une commission sera mise en place pour organiser au mieux ces événements.
- **Loto** : Samedi 4 février à 20h00 au Foyer rural.

- **Repas des anciens** : Dimanche 5 février 2017 à 12h30.
- **Vœux du Maire** : Un grand merci à tous les volontaires pour la préparation de cet événement.
- **SDIS** : Tous les ans, les pompiers de Nesles-la-Vallée testent les bornes incendies du village.  
A partir de 2018, ces tests seront à la charge de la commune et se fera tous les 2 ans.
- **Date de la commission finances** : Lundi 14 février à 18h00.
- **Date du prochain conseil municipal** : Lundi 6 mars 2017 à 20h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 15 Mn.**

  
Le Maire,  
**Eric BAERT**  
